

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Voir dans le document/ See herein NA Québec NA

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet Location d'équipement de cha	antier			
Solicitation No N° de l'invi		Da	ate	
W0106-20S006/A		20	20-06-0	03
Client Reference No N° de	référence du client	GI	ETS Re	f. No N° de réf. de SEAG
W0106-20S006		PA	W-\$MT	A-490-15750
File No N° de dossier MTA-0-43014 (490)	CCC No./N° CCC -	FMS	No./N°	VME
Solicitation Closes at - à 02:00 PM on - le 2020-08-21	s - L'invitation p	rer	nd fin	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
Delivery Required - Livraiso Voir doc.	n exigée			
Address Enquiries to: - Adre Sirois, Richard	esser toutes questions	à:		Buyer Id - Id de l'acheteur nta490
Telephone No N° de téléph	none		FAX No	o N° de FAX
(514)718-5993 ()			(514)4	96-3822
Destination - of Goods, Serv Destination - des biens, ser MINISTERE DE LA DEFEN Selon demandes subséquentes Base de Soutien Valcartier COURCELETTE Québec G0A4Z0 Canada	vices et construction: SE NATIONALE	n:		

Security - Sécurité

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



File No. - N° du dossier MTA-0-43014

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	INTRODUCTION	3 4
PARTIE	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 2.2 2.3 2.4 2.5	Instructions, clauses et conditions uniformisées Présentation des offres Ancien fonctionnaire Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes Lois applicables	5 6 8
PARTIE	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 4.2	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1 5.2 SUPP	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	
	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET URANCES	14
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
PARTIE	E 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
A. OF	FRE À COMMANDES	15
7.1	OFFRE	15
7.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
7.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
7.5 7.6	RESPONSABLES DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
7.7	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
7.8	INSTRUMENT DE COMMANDE	
7.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	18
7.10	LIMITATION FINANCIÈRE	
7.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
7.12	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
7.13 7.14	LOIS APPLICABLES Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)	
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No N° du dossier MTA-0-43014	N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	20
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	20
7.3	Durée du contrat	20
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
7.5	PAIEMENT	20
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	21
7.7	Assurances	21
7.8	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	21
ANNEX	KE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX	22
ANNEX	(E « B » BASE DE PAIEMENT	26
ANNEX	KE « C » CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	27
ANNEX	KE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	28
ANNE	(F // F » LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	20

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTA-0-43014 \end{array}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
Partie 7	7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséguente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- **1.2.1** Le Ministère de la Défense nationale (MDN) requiert les services de location d'équipement, tel que génératrices, chaufferettes et tours d'éclairage, qui sera utilisé sur des chantiers de construction, sur demande et en fonction des besoins.
 - la période de l'offre à commandes sera de 2 années fermes et 1 année d'option.
 - Les points de livraisons sont les suivants :
 - o Base de soutien Valcartier, Courcelette, Québec, Canada
 - o Garnison Longue-Pointe, Montréal, Québec, Canada
 - o Garnison Saint-Jean, St-Jean-sur-Richelieu, Québec, Canada.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

1.2.2 La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

La demande d'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2019-03-04), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC.

Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Québec de TPSGC

Seules les offres transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. L'offrant doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus **au moins six jours** avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, <u>les offres transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.</u>

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée cidessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Ancien fonctionnaire touchant une pension (À remplir par l'offrant)

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la</u> Politique des marchés : 2019-01 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs (À remplir par l'offrant)

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

L'offrant doit envoyer son offre par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique Section II : Offre financière Section III : Attestations

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement ».

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toute proposition doit rencontrer les critères techniques décrits en Annexe C. L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires à démontrer détaillés sous forme de tableau à l'Annexe C.

Les soumissionnaires doivent compléter l'Annexe C et le joindre à leur proposition. Il est obligatoire de fournir, au dépôt de votre soumission les documents techniques/descriptifs et/ou la littérature/les notes techniques afin de permettre l'évaluation technique (Aucun lien internet ne sera accepté). À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non recevable.

Seules les informations contenues dans la soumission seront prises en considération dans le cadre de l'évaluation des critères techniques obligatoires à démontrer.

4.1.2 Évaluation financière

- Conformité à la base de paiement à l'Annexe « B ».
- Les offrants sont tenus d'offrir des prix fermes pour le service de livraison d'urgence ainsi que chacun des articles selon les besoins journaliers, hebdomadaires et mensuels mentionnés dans la grille de prix à la pièce jointe de l'Annexe « B ».
- L'évaluation financière portera sur le total des taux <u>mensuels</u> offerts pour les deux années fermes de l'offre à commandes et l'année d'option proposée. Le calcul se fera en fonction de la somme des taux de location <u>mensuel</u> pour tous les items dans la grille de prix à l'Annexe « B », multipliés par les quantités annuelles estimées par région.

Les taux journaliers et hebdomadaires ne seront pas évalués. Cependant, un prix est obligatoire dans la grille. À défaut de ce faire, l'offre sera jugé non recevable et sera rejetée.

4.1.2.1 Évaluation du prix-soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

- 1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise et les taxes applicables exclues.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Les soumissionnaires doivent proposer des prix livré sur place (DAP) (Voir Annexe « A ») selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DAP.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (voir Annexe « E »)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA490 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

S/O

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du _____ au ____ inclusivement. (sera indiqué à l'émission de l'offre à commandes)

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'un (1) an, à partir du _____ jusqu'au _____, (sera indiqué à l'émission de l'offre à commandes) aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA490

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Richard Sirois

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Téléphone: (514)718-5993

Courriel: richard.sirois@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de la gestion du dossier au MDN est :

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Responsable de la gestion du dossier au MDN (sera inscrit à l'émission de l'offre à commandes)

Nom : Titre : Organisation :		
Adresse :		
Téléphone : Courriel :		
7.5.2 Chargé	de projet (Sera inscrit à	l'émission de l'offre à commandes)
Le chargé de pro	ojet pour l'offre à command	des est :
Nom : Titre : Organisation :		
Adresse :		
Téléphone : Courriel :		

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.5.3 Représentant de l'offrant (À remplir par l'offrant)

Nom : Titre : Organisation :	
Adresse :	
	 -
Téléphone : Courriel :	

7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : _____. (les instructions seront données à l'émission de l'offre à commande)

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)

Ou

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente:
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000.00\$ (taxes applicables incluses).

7.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____\$, (taxes applicables exclues) (sera indiqué à l'émission de l'offre à commandes) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou **trois (3) mois** avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséguente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2010C</u> (2020-05-28) Conditions générales : services (complexité movenne):
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du ______ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

7.12 Attestations et renseignements supplémentaires

7.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTA-0-43014 \end{array}$

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (À remplir par l'offrant. Insérer la loi de la province ou du territoire au Canada) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséguente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2020-05-28), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2020-05-28), Conditions générales – services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement – prix ferme, prix unitaires(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé ferme précisé dans l'annexe « B », selon un montant total de _____ \$ (sera indiqué à l'émission de l'offre à commandes). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Paiement unique

Clauses du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7.5.3 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger;

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);

7.6 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

 L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.7 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

7.8 Clauses du Guide des CCUA

A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien);

A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger);

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes;

D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE CHANTIER GÉNÉRATRICES, CHAUFFERETTES, TOURS D'ÉCLAIRAGE, ETC.

1. INTRODUCTION

Le Ministère de la Défense nationale (MDN) requiert les services de location d'équipement, tel que génératrices, chaufferettes et tours d'éclairage, qui sera utilisé sur des chantiers de construction, sur demande et en fonction des besoins.

2. CONTEXTE

Les unités et les brigades du MDN organisent annuellement des exercices d'entrainement à l'extérieur ou dans les limites des bases et garnisons du MDN, et utilisent, sur demande et en fonction des besoins, divers équipement de chantier loués lors de ces exercices.

3. OBJECTIF

L'entrepreneur doit livrer les équipements demandés aux sites du MDN selon un horaire régulier ou en urgence.

4. TÂCHES

4.1. Services requis et équipements à louer

- 4.1.1. L'offrant sélectionné devra être en mesure de fournir tous les équipements selon les spécifications techniques minimums énumérées dans le présent document.
- 4.1.2. Les services de location doivent inclure la main-d'œuvre pour le transport allerretour et le déchargement des équipements, la réparation ou le remplacement des équipements loués et le matériel nécessaire pour remplir ces tâches.
- 4.1.3. L'offrant doit fournir les guides et manuels d'utilisation et toute la documentation nécessaire à l'utilisation conforme et sécuritaire des équipements.
- 4.1.4. Les services de réparation ou de remplacement des équipements loués se donneront aux endroits mentionnés au point «DÉPLACEMENTS».

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTA\text{-}0\text{-}43014 \end{array}$

4.2. Liste des équipements à louer

4.2.1.**GÉNÉRATRICES**

Catégories	Spécifications techniques
Type 1: 2 kW ou	- Modèle portatif
équivalent	- Sortie de 15 ampères
	- Câble d'au moins 50 mètres inclus, ayant la capacité de soutenir la charge de la
	génératrice en location à 100%
Type 2:5 kW ou	- Modèle sur roues ou à poignée
équivalent	- Borne ou prise
	- Sortie de 15 ampères par phase
	- Câble d'au moins 50 mètres inclus, ayant la capacité de soutenir la charge de la
	génératrice en location à 100%
Type 3: 10 kW	- Modèle sur roues
ou équivalent	- Borne L0, L1, L2 et L3
	- Sortie de 15 ampères par phase
	- Câble d'au moins 50 mètres inclus, ayant la capacité de soutenir la charge de la
	génératrice en location à 100%
Type 4: 30 kW	- Modèle sur remorque
ou équivalent	- Sélecteur de sortie 1 phase/ 3 phase
	- Borne L0, L1, L2 et L3
	- Sortie de 50-60 ampères par phase
	- Câble d'au moins 50 mètres inclus, ayant la capacité de soutenir la charge de la
	génératrice en location à 100%
Type 5 : 60 kW et	- Modèle sur remorque
plus ou équivalent	
	- Borne L0, L1, L2 et L3
	- Sortie de 100 ampères par phase
	- Câble d'au moins 50 mètres inclus, ayant la capacité de soutenir la charge de la
	génératrice en location à 100%

4.2.2. **CHAUFRETTES**

Catégories	Spécifications techniques
Type 1: 175 000	- Carburant diesel ou à l'huile ;
BTU	- La capacité du réservoir doit être égale ou supérieur à 40 gallons (151 litres) ;
	- Le réservoir de carburant doit être livré plein et sera retourné plein également à
	moins d'avis contraire de la part de l'utilisateur.
	- Les locations de chaufferettes doivent inclure : deux (2) conduits d'air flexible de
Type 2: 350 000	longueur minimum de 12 pieds et d'un diamètre de 10 à 12 pouces, un (1)
BTU à 400 000	thermostat, un (1) câble électrique (rallonge) pour l'extérieur de 7 mètres (25 pieds)
BTU	et un bac de rétention pour les fuites de carburant.
	- Dispositif de disjonction « circuit breaker » ;
	- Système de chauffage avec 2 sorties d'air de 10 à 12 pouces ;
	- Caractéristique électrique 115 v, 60 Hz, 15 ampères.

MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.2.3. TOURS D'ÉCLAIRAGE INDUSTRIELLES

Catégories	Spécifications techniques
Type 1:	- Alimentation électrique ou diesel
1000W	- Doit être livré plein et sera retourné plein également à moins d'avis contraire de la part de l'utilisateur
	- Une génératrice égale ou supérieure à 4 kW inclus. (pas besoin de génératrice si alimentée électrique)
	 - Un panneau de contrôle avec disjoncteur indépendant pour chaque lumière. - Un mât télescopique de minimum 7,5 m avec treuil manuel et tête orientable.
Type 2:	- Modèle sur remorque
4000W	- Alimentation au diesel
	- La capacité du réservoir doit être égale ou supérieure à 25 gallons (95 litres) et
	doit être livré plein et sera
	- Une génératrice égale ou supérieure à 6 kW incluse
	- Un panneau de contrôle avec disjoncteur indépendant pour chaque lumière.
	- Un mât télescopique de minimum 9 m avec treuil manuel et tête orientable.

4.2.4. CÂBLES ÉLECTRIQUES (RALLONGES)

[Catégories	Spécifications techniques
ſ	Type 1 : 15 mètres (50 pieds)	Câble SJOOW (gaine en caoutchouc ultra robuste) 14/3
ſ	Type 2: 30 mètres (100 pieds)	Câble SJOOW (gaine en caoutchouc ultra robuste) 12/3

5. LIMITATION ET CONTRAINTE

5.1. Disponibilité

Suite à la réception d'une commande subséquente à une offre à commandes, l'offrant doit livrer l'équipement commandé à l'intérieur d'un délai de 48 heures (2 jours ouvrables).

- a) Les commandes demandées urgentes seront livrées à l'intérieur d'un délai de 24 heures (1) jours ouvrables
- b) Réparation/remplacement de l'équipement loué : dans la journée, 24 heures suivant l'appel du représentant du MDN.

NOTE: Le représentant du MDN indiquera à l'offrant s'il s'agit d'un appel d'urgence, dans sa commande subséquente, et sera facturé selon ce besoin.

5.2. Équipement fourni par l'offrant

L'offrant s'assure que tous les équipements sont récents (moins de 5 ans) au moment de leur location. Les équipements devront être livrés en bon état mécanique et sécuritaire, prêt à l'utilisation. Un représentant du MDN inspectera et acceptera l'équipement à la livraison.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6. DÉPLACEMENTS

L'offrant doit fournir un service de transport aller-retour et de chargement et déchargement des équipements aux endroits mentionnés ci-après.

Les équipements doivent être livrés aux adresses suivantes :

À Québec :

Base de soutien Valcartier Différents édifices Courcelette (Qc) G0A 4Z0

À Montréal :

Garnison Longue-Pointe Bâtiment 7 Sud – Sn Mat Mtl Appro 6769, rue Notre-Dame Est Montréal (Qc) H1N 2R9

À Saint-Jean-sur-Richelieu:

Garnison Saint-Jean Hangar H-103 Sn Mat St-J Appro 25, Chemin du Grand-Bernier Sud Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc) J0X 1R0 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

B1. Taux de location pour la première période de deux (2) ans fermes

Inscrire dans la grille de prix fournie (annexe B), les taux de location (incluant un escompte, s'il y a lieu) pour la location de l'équipement énuméré.

Les taux incluent les frais de toutes sources attribuables à l'entretien et à la réparation des items fournis en location ainsi que le transport, le chargement et le déchargement sur le site des garnisons mentionnées.

B2. Tarification

L'offrant doit offrir en location tous les équipements selon une tarification journalière, hebdomadaire et mensuelle ainsi qu'un prix supplémentaire fixe pour les urgences.

B3. Application des taux de location

Le calcul du montant de location commence à la date où l'équipement est livré à l'endroit désigné lors de la demande. Le calcul se termine lorsque l'offrant est avisé que l'équipement n'est plus requis.

Taux	Définition
Jour	Prix applicable pour une période de 24 heures ou moins
Semaine	Prix applicable pour une période de 7 jours
Mois	Prix applicable pour une période de 30 jours, peu importe le mois. (Ex.: Du 10 octobre au 9 novembre (31 jours) = 1 mois + 1 jour.)

Les périodes non-complètes seront calculées au prorata, de la façon suivante:

B4. Taux applicables pour une période incomplète:

(Nombre de semaines X taux semaine) + le montant le moins élevé entre (nombre de jours excédentaires X taux jour) ET (taux semaine).

ANNEXE B - Grille de prix

Voir tableau en pièce jointe

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C » CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Tous les critères techniques identifiés ci-dessous sont obligatoires pour l'évaluation technique. Il est de la responsabilité de l'offrant de démontrer à l'aide de document additionnels ou bien à l'aide de la colonne « Référence du fournisseur » plus bas, comment les critères techniques obligatoires à être évalués sont respectés ou surpassés pour chaque item mentionné à la section 4. **Description des services requis et équipements à louer** de l'Annexe A : ÉNONCÉ DES TRAVAUX. Il est obligatoire d'inclure tous les documents pertinents nécessaires, au moment du dépôt de l'offre. L'offre technique doit traiter clairement, et de manière suffisamment approfondie, les points faisant l'objet de chacun des critères obligatoires de la présente section, en fonction desquels l'offre sera évaluée.

Critères techniques obligatoires et d'évaluation pour toutes les génératrices	Rencontré	Non - rencontré	Référence du fournisseur SVP démontrer comment chacun des critères techniques obligatoires suivants sont respectés ou surpassés.
Les génératrices doivent avoir une autonomie de carburant de 24 heures à 75% de la charge maximale;			
2) Moteur diesel refroidi liquide pour les génératrices de plus de 5KW			
Capacité d'arrêt et départ à l'aide de contacteur pour raccorder sur inverseur automatique « transfer switch »;			
4) Fréquence 60Hz, 3 phases.			
Critères techniques obligatoires et d'évaluation pour toutes les chaufferettes	Rencontré	Non - rencontré	
5) Système de chauffage doit être en mesure de se déplacer à la main ou par chariot élévateur. Dimensions maximales : 5' x 3' x 3'.			
Critères techniques obligatoires et d'évaluation pour toutes les tours d'éclairage	Rencontré	Non - rencontré	
6) La capacité du réservoir doit être égale ou supérieure à 25 gallons (95 litres)			

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « D » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

l'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :	
() Carte d'achat VISA ;	
() Carte d'achat MasterCard ;	
() Dépôt direct (national et international) ;	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-0-43014

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA490 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « E » LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

INSCRIRE LE NOM COMPLET DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

NUMÉRO D'ENTREPRISE – APPROVISIONNEMENT (NEA) : _____